dodis.ch/59356

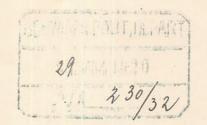
Roumanie

III. B. 130.

S.No. 819

Prière de rappeler dans la réponse les initiales et le numero.

Bucarest, le 20 Février 1920.



Monsieur le President,



En me référant à Votre lettre Allg.D.Int. 522 du 17 Juillet 1919, j'ai l'honneur de Vous remettre un rapport de gestion pour les Intérêts Etrangers qui ont été confies a ma Legation.

Pour ce qui concerne les correspondances que la Legation avait à faire de ce chef, je me suis pas à même de Vous donner le chiffre des lettres reparties aux différents états pour la première moitié de l'année 1919, parceque une Registrature qui permet de constater cette repartition, n'a été introduite qu'à partir du 15 Juin 1919. Voici le nombre des correspondances, entrées et sorties pour l'année 1919:

# Entrée.

Du 1 Janvier 1919 au 15 Juin même année

lettres non numerotes 1125

Du 15 Juin au 31 Décembre

2158 Autri chiens 1081 Allemands 153 Bulgares 61 Turcs Danois 9

3453

Total:

4578

# Sortie.

Du 1 Janvier au 15 Juin non numérotés

1365 lettres

Du 15 Juin au 31 Décembre 1919

Autrichiens 980 Allemands 150 Bulgares 70 Turcs Danois

2997 4362

Total:

Au

Departement Politique Suisse,

Division des Affaires Etrangeres,

Berne.



-2-

La plupart de ces correspondances nous parvenait de la Province en vue d'obtenir des certificats de nationalité. Outre cela c'étaient des demandes de secours, des prières d'inter venir en faveur d'un sujet ennemi de la Roumanie, soit auprès de la Police, soit, surtout pour les Bulgares auprès du Ministère Royal de la Guerre, afin de procéder des autorités de la Province qui forcaient tres souvent des Bulgares à faire du service militaire dans l'armée Roumaine. Aussi les démarches auprès de la Sûreté Générale de l'Etat et du Grand Quartier Général en vue d'obtenir des permissions de quitter le pays, étaient très nombreuses. En général nos demandes à cet égard ont été satisfaites.

Très nombreuses furent/
/egalement pour les ressortissants allemands les interventions auprès du Ministère des Finances, afin de protéger contre une saisie de leurs biens les personnes, qui du temps de l'occupation avaient touchés de la part de l'administration allemande transminausas. La Légation a engagé pour la défense de ces Intérêts un avocat. Il y avait environ 300 cas qui nécessitaient une intervention.

Ci-après Vous trouverez le nombre des certificats de nationalité élibérés par la Légation. Les réquérants qui habitent Bucarest viennent chaque matin entre 10 h. et midi à la Légation. Les pièces à l'appui sont examinées par les fonctionnaires autrichiens resp. allemands, le Vice-Consul ottoman Avian-Effendi et le fonctionnaire bulgare Ivanoff. Le Bulgare et Avian Effendi recoivent dans les immeubles de leurs Legations.

Statistique des certificats de nationalité autrichiens délivrés en 1919.

Janvier	1767
Fevrier	1289
Mars	960
Avril	462
Mai	554
Juin	271
Juillet	1465
Aout	983
Septembre	731
Octobre	851
Novembre	504
Decembre	345

Légation de Suisse en Roumanie

-3-

# Statistique

des certificats de nationalité allemands délivrés en 1919.

Janvier	780	
Fevrier	217	
Mars	189	
Avril	115	
Mai	131	
Juin	99	
Juillet	383	
Août	245	
Septembre	133	
Octobre	182	
Novembre	93	
Decembre	134	

3,601.

# Statistique

des certificats de nationalité Bulgares délivrés en 1919.

Janvier	59	
Fevrier	204	
Mars	136	
Avril	49	
Mai	70	
Juin	59	
Juillet	79	
Août	166	
Septembre	160	
octobre	123	
Novembre	136	
Decembre	_ 51	

1.286.

# Statistique

des certificats de nationalité Turcs délivres en 1919

Janvier		
Fevrier	00	
Mars	22	
Avril	78	
	100	
Mai	57	
Juin		
Juillet	43	
Août	19	
Septembre	67	
Octobre	106	
Novembre	102	
Decembre	62	

656 .-

Cette tâche a provoquée quelques difficultés à la suite de la situation crée par le Traité de Saint Germain. Après la signature de ce Traité en considération du fait, que la Boucowine et la Transylvanie ont leurs Représentants dans le Parlament roumain, nous nous sommes décidé, de ne plus délivrer des certificats de nationalité à tous ceux qui sont originaires d'une Commune située en Transylvanie Roumaine ou en Boucowine. En général ces personnes obtiennent des passeports roumains. Dans les cas, où ils n'ont pas l'intention d'opter pourla nationalité

roumaine, ils doivent eux-mêmes faire les démarches nécessaires conformement à l'art. 78 du Traite de St. Germain. J'avoue que la situation ne sera pas stable, tant que le Traité de St. Germain ne sera pas ratifie, mais en tant que cette situation ne provoque pas des inconvenients insupportables, je crois bien agir de cette manière. Autrement je risquerais de froisser les sentiments nationales des Autorités Roumaines.

Plus compliquée encore se présente unune la question hongroise. Comme Vous le savez, la Transylvanie est habité outre des Roumains d'un grand nombre de Hongrois, qui sont considéres comme les ennemis par excellence de la Roumanie. Pour eux le Traité de St. Germain est sans valeur, bienque leur situation Solt solt egale à celle des autres habitants de la Transylvanie. Souvent ces Hongrois, originaire de la Transylvanie Roumaine se présentent à la Légation avec un papier délivre par une autorité roumaine pour le voyage a Bucarest, papier qui porte spécialement la mention: " de nationalité maghyare". Dans de pareils cas nous delivrons des certificats de nationalité.

Nous avons, à toutes fins utiles, communique notre point de vue dans toutes ces questions à l'autorité compétente qui parait être d'accord avec notre manière de voir.

### Action de Secours.

### A. Secours aux Allemands.

1) Du 1 Janvier au 31 Décembre 1919 ont été payé:

a) secours aux Civils

Lei: 175.580.-

b) a titre d'avance aux Civils et aux Militaires

151.597,30.-

c) a la Croix Rouge allemande (pour prisonniers de guerre)

" 1.358.840.-

d) Pensions aux Veuves et orphelins

4.594,47.-

Total Lei: 1.690.611 77.-

# Légation de Suisse en Roumanie

-5-

### Secours:

Janvier	Lei:	13.875
Fevrier	11	12.501,50
Mars	-11	17.930
Avril	11	14.856
Mai	11	20.470
Juin	11	16.990,40
Juillet	11	10.115,80
Aout	11	10.780
Septembre	11	15.117,50
Octobre	11	16.237,30
Novembre	11	11.881
Décembre	-11	14.825,50

Lei: 175.580.-

## Avances:

Janvier	Lei:	8.434,30
Fevrier	11	8.090
Mars	11	8.675
Avril	11	8.950
Mai	11	18.315
Juin	H	17.067,25
Juillet		8.600
Aout	11	11.885
Septembre	19	5.775
Octobre	11	12.363,50
Novembre	-11	15.750
Decembre	11	27.692,25

Lei: 151.597,30.-

# Croix Rouge:

Mars	Lei:	70.000
Avril	.11	286.840
Mai	11	215.000
Juin		140.000
Juillet	-11	150.000
Août	II.	120.000
Septembre		125.000
Octobre	- 11	70.000
Novembre	11	92.000
Decembre	11	90.000

Lei: 1.358.840.-

La somme de Lei; 175.580. - (voir 1.a) se compose des secours accordes aux Veuves, Parents, Enfants et Femmes de soldats, aux Pauvres, aux Voyageurs venant de Russie où partant de Bucarest, dépourvus de moyens nécessaires pour le voyage.

La somme de Lei: 151.597,30.-(voir 1.b) a été avancée à des personnes qui à la suite des séquestrations, de l'internement etc. ne peuvent pas disposer de leur propres moyens.

Lei: 1.358.840.- ont été versé au Délégue de la Croix Rouge allemande. La somme a été employé pour les secours mensuels de Lei: 40. - aux soldats internés en Roumanie, pour l'achât de vêtements, de lingeries et de chaussures. Outre cela les ateliers de réparation pour souliers, vêtements etc. installés dans les camps de

Légation de Suisse en Roumanie

-6-

prisonniers ont touché leurs subsides de ce montant.

B. Secours donnés par la section Austro-Hongroise.

Total des secours pour 1919

Lei: 297.186,70.-

Par	mois:

Janvier Fevrier	Lei:	184.834,25
Mars	- 11	19.346,75
Avril	11	5.348,50
Mai	Ü	3.781,25
Juin	"	9.015,50
Juillet	11	4.870
Août	11	7.120
Septembre	11	8.420
Octobre	11	6.530
Novembre	11	4.854,75
Decembre	11	3.313,70

Total Lei: 297.186,70.-

Le service de secours aux Autrichiens est organise d'après les prescriptions consulaires de l'ancienne Monarchie, les ordonnances élibéréss au cours de la guerre et les instructions speciales qui nous parvenues du Ministère des Affaires Etrangères en liquidation à Vienne.

Outre l'action de secours, la section autrichienne de la Légation gère les affaires consulaires de l'ancien Consulat d'Autriche-Hongrie à Bucarest, Les correspondances relatives à ce travail ne sont pas comprises dans les chiffres indiqués dans le résumé donné ci-dessus. Les rapports et les comptes à ce sujet ont . été envoyé chaque trimestre par Votre entremise à Vienne.

Conformement aux instructions recus nous ne donnons plus de secours aux Hongrois. La décision a été communiquée par écrit aux intéressés en Province. (Correspondance non comprise dans la statistique.)

Les décomptes détailles sur l'emploi des moyens mis à la disposition de la Légation se trouvent dans les rapports trimestriels de comptabilité.

Veuillez agreer, Monsieur le President, l'assurance de ma haute considération.

> LE CHARGE D'AFFAIRES DE SUISSE a.i. M. de Dourg